

Procédure de Régulation devant un cas possible de MERS-CoV

Dans la situation actuelle, tout cas suspect doit toujours faire l'objet d'une évaluation initiale par l'Agence régionale de santé (ARS) et l'InVS pour sa qualification en cas possible ou non.

Il conviendra de ne pas orienter d'emblée un cas suspect vers les secteurs d'accueil des urgences, mais d'organiser directement sa prise en charge avec les mesures ci-dessous, afin d'éviter le contact avec d'autres patients, dans l'attente du classement du cas par l'ARS et l'InVS.

Concrètement, il restera isolé des autres personnes et portera un masque chirurgical. Le patient, sauf en cas d'exclusion initiale, sera ensuite transporté vers l'établissement et le secteur d'hospitalisation ciblé par le Centre15 (Prendre contact avec l'infectiologue référent : Dr Vatan poste : 33316 ou via le standart).

Le MRH :

1. Etablit le classement en « cas possible » en lien avec l'ARS et l'InVS :

Cas possible :

a) Toute personne ayant voyagé ou séjourné dans les pays listés (cf. ci-dessous), qui, au cours des 14 jours après son retour, a présenté :

- ▲ Des signes cliniques et/ou radiologiques de détresse respiratoire aiguë (SDRA) ou d'infection du parenchyme pulmonaire, avec une fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$ et de la toux, sans autre étiologie identifiée pouvant expliquer la pathologie.
- ▲ Pour les personnes immunodéprimées ou présentant une pathologie chronique, il faut considérer également la survenue d'un syndrome fébrile avec diarrhée et/ou tableau clinique sévère.

b) Tout contact (ex : famille, soignants) d'un cas possible ou confirmé, ayant présenté :

- ▲ Une infection respiratoire aiguë quelle que soit sa gravité, dans les 14 jours suivant le dernier contact avec le cas possible/confirmé pendant que ce dernier était malade (i.e. symptomatique).
- ▲ Pour les contacts immunodéprimés ou présentant une pathologie chronique, il faut considérer également la survenue d'un syndrome fébrile, avec diarrhée et/ou tableau clinique sévère.

Joindre l'ARS des Pays de la Loire qui se rapprochera de l'InVS pour validation des cas possibles :
ars44-alerte@ars.sante.fr - Tél : 0800 277 303 (24h/24 ; 7j/7) - Fax : 02 49 10 43 89

Liste des pays considérés à risque au 9 juillet 2013 :

Conformément à la recommandation de l'ECDC, la définition de cas possibles devant être investigués inclut la liste des pays concernés par les cas confirmés, et pays limitrophes : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Yémen.

Si le cas est validé par l'ARS et l'InVS :

- ▲ Hospitalisation vers le(s) secteur(s) ciblé(s) : à priori Laval et Angers.
 - ▲ Prévenir l'infectiologue référent (pour le CH Laval Dr Vatan poste : 33316 ou via le standart)
2. Précise à l'ARS s'il existe des personnes co-exposées ou des contacts étroits à investiguer
 3. Informe le Médecin Traitant du cas possible et lui rappelle les « CONSEILS AUX PERSONNES CONTACTS » (point 4).

Procédure de Régulation devant un cas possible de MERS-CoV

4. Conseils aux cas possibles et aux cas contacts :

- ↳ Surveillance pendant 14 jours
 - ↳ Prise de température 2 fois par jour, chaque jour (premier symptôme à survenir le plus souvent est de la fièvre)
 - ↳ Se munir de masques chirurgicaux et d'une SHA
 - ↳ En cas d'apparition d'un symptôme, fièvre ou toux :
 - ⤴ Port d'un masque chirurgical, réalisation fréquente d'une hygiène de mains avec un SHA, utilisation de mouchoirs à usage unique
 - ⤴ Limitation au maximum des contacts proches : pendant cette période, le cas possible ou contact évite, de fréquenter des personnes de façon rapprochée et/ou prolongée (face à face) et évite de se joindre à des rassemblements d'un grand nombre de personnes.
5. Rappel aux soignants (Médecin Traitant, IDE, ambulanciers, ...) que tout au long de la prise en charge il doivent :
- ⤴ Porter un masque FFP2 et à défaut un masque chirurgical
 - ⤴ Se désinfecter les mains avec un SHA après chaque soin
6. Rappel pour les équipes Smur :
- ⤴ Port d'une sur-blouse à usage unique, avec un tablier plastique en cas de soins à risque d'être mouillant ou souillant ;
 - ⤴ Port de gants non stériles à usage unique ;
 - ⤴ Port d'un appareil d'un masque de type FFP2 ;
 - ⤴ Port de lunettes de protection pendant un soin exposant, comme les soins respiratoires susceptibles de générer des aérosols (ventilation manuelle, intubation, aspirations trachéales)
 - ⤴ Hygiène des mains par friction avec un soluté hydro-alcoolique (SHA) dès le retrait des gants et avant de quitter la chambre.

En suspens :

1. Procédure d'hospitalisation au SU (voir avec le Dr Chabot) : à priori opérationnelle passage par l'UHCD circuit dédié puis hospitalisation en box fermé avec les mesures de précautions air + contact jusqu'à son classement en « cas possible » par l'ARS et l'InVS.
2. Procédure d'hospitalisation au 7C (voir avec le Dr Vatan) : à priori opérationnelle ► prévenir le Dr Vatan ou son Représentant qui met en route la procédure du service.
3. En attente de validation par le Dr Vatan : rapatriement de tous les cas possibles (validés par l'ARS et l'InVS) sur le CH Laval [la prise en charge d'un cas classé possible doit se faire dans un établissement hospitalier en capacité de mettre en place l'ensemble des mesures de prises en charge clinique et biologique ad hoc : niveau des laboratoires du CHNM et CHHA ? Pas de service de réanimation] ? Alternative pour le CHHA : le CHU Angers [pas de filière officielle pour le moment] ?
4. Procédure d'habillage et de déshabillage des équipes Smur et élimination des déchets (voir avec le Dr Gagneux et Mme Erignoux) : annexe 1.
5. Qui prévient le microbiologiste (prend contact avec les autres biologistes pour organiser la gestion des prélèvements dans l'établissement) et l'hygiéniste référents (s'assure de la mise en place des procédures recommandées lors des soins et des prélèvements) ? : à intégrer dans les procédures intra-hospitalières du SU et du 7C ? (voir avec les Dr Chabot et Vatan)

*Procédure de Régulation
devant un cas possible de MERS-CoV*

ANNEXE 1

Procédure d'habillage :

- Procéder à l'habillage avant d'entrer en contact avec le cas possible.
- Enlever tout matériel type garrot, stylo, stéthoscope...
- Désinfection des mains par friction avec un SHA
- Procéder à l'habillage selon l'ordre suivant :
 1. Sur-blouse à usage unique
 2. tablier plastique si soin mouillant ou souillant
 3. Masque FFP2
 4. Lunettes de protection : si soins exposant
 5. Désinfection des mains par friction avec un SHA puis gants non stériles

Remarques :

- Vérifier l'ajustement du masque FFP2
- Une fois que les mains gantées ont touché le patient, ne plus toucher ni le masque FFP2, ni les lunettes.

Procédure de déshabillage et d'élimination des déchets :

Avant de sortir de la chambre du patient, enlever dans l'ordre suivant :

1. Les gants, le tablier plastique, la surblouse
2. Placer le matériel jetable potentiellement contaminant dans un container à déchets contaminés ou dans un sac d'élimination de la filière « déchets d'activité de soins à risque infectieux » (DASRI).

Elimination de celui-ci selon la filière DASRI.

3. Se frictionner les mains avec de la SHA

Puis sortir de la chambre et retirer dans le sas (en dehors de l'atmosphère contaminée) :

4. les lunettes de protection et les nettoyer avec une lingette détergente/désinfectante
5. Le masque FFP2
6. Se frictionner les mains avec de la SHA.

*Procédure de Régulation
devant un cas possible de MERS-CoV*

ANNEXE 2

Coordonnées del 4ARS des Pays de Loir, du Centre national de référence - Virus Influenzae et de la Cibu

ARS des Pays de la Loire

Tél : 0800 277 303 (24h/24 ; 7j/7)

Fax : 02 49 10 43 89

ars44-alerte@ars.sante.fr

CNR coordonnateur

Institut Pasteur

Unité de génétique moléculaire des virus à ARN

Département de virologie

25, rue du Dr Roux

75724 PARIS CEDEX 15

Nom du responsable : Pr Sylvie van der WERF

Tel : 01 45 68 87 25 (secrétariat) – 01 45 68 87 22 – Fax : 01 40 61 32 41

Email : sylvie.van-der-werf@pasteur.fr

CNR Laboratoires associés

Hospices civils de Lyon (HCL)

Laboratoire de Virologie Est

Institut de Microbiologie

Centre de Biologie et de Pathologie Est

59 Bd Pinel

69677 BRON CEDEX

Nom du responsable : Pr Bruno LINA

Tel ; 04 72 12 96 17 (secrétariat) – 04 72 12 96 57 – Fax : 04 72 12 95 00

Email : bruno.lina@chu-lyon.fr; lina@univ-lyon1.fr

ghe.grippe-france-sud@chu-lyon.fr

Cellule d'intervention biologique d'urgence (Cibu)

Institut Pasteur

25 rue du Dr Roux

75724 PARIS CEDEX 15

Nom du responsable : Dr Jean-Claude MANUGUERRA

Tel : 01 40 61 38 08

Email : jmanugu@pasteur.fr

En dehors des heures ouvrées (astreinte microbiologique)

Email: sam-liaison@pasteur.fr ; Tél : 06 86 68 35 53